

## Compte rendu Conseil Municipal Septembre 2014

Les membres du conseil municipal se sont retrouvés au complet pour la séance du 9 courant qui présentait un ordre du jour bien chargé.

En premier lieu Mr le Maire faisait part de la possibilité qui était offerte à la municipalité d'acquérir pour un prix très abordable,(3000 euros), une parcelle de terrain de 4000 m<sup>2</sup>, située derrière les HLM, acquisition qui servirait à des aménagements publics: on pense bien sur en premier lieu à un parking, voir même à un petit espace vert qui serait bien accueilli parmi les habitants qui ont fait de la berge de l'Asse leur endroit privilégié de promenade. Le projet d'achat a été adopté à l'unanimité. Un sujet très important pour la vie du village était ensuite abordé.

Après avoir rappelé le rôle d'une maison médicale regroupant des services de santé (infirmiers, kinés...), maison médicale qui inscrit son activité tant dans l'accompagnement individuel que dans une perspective plus collective et de santé publique, Roger Pierrisnard, qui suit ce dossier, informe le conseil de ce que le processus est bien enclenché et qu'une étude de faisabilité va être engagée. Deux emplacements sont actuellement à l'étude: l'un, sur le site de l'ancien ONF, qui a l'avantage d'être en pleine propriété, l'autre derrière l'école et situé près du City Stade, qui lui est peut être plus central mais nécessite une acquisition. La majorité du conseil semble être favorable à l'emplacement de l'ancien ONF.

La cantine scolaire est de nouveau opérationnelle depuis la rentrée et sa fréquentation ne faiblit pas. Toutefois, une communication de Pierre Vivicorsi précise que le prix du ticket est passé de 3,50 à 4,00 euros, prix fixé par le fournisseur. Le réajustement étant rendu nécessaire du fait de l'augmentation du coût des denrées alimentaires.



La délibération, porte sur cette augmentation du tarif avant que trois autres sujets du domaine scolaire ne soient abordés.

Une nouveauté semble t il très appréciée: la garderie. Pierre Vivicorsi après avoir rappelé l'historique de la création de cette garderie, précise qu'il a été décidé l'instauration d'une garderie avec la mise en place d'un personnel qualifié, les horaires (1h le matin et 2h le soir) étant susceptibles d'évoluer après quelques semaines si cela s'avérait nécessaire. Actuellement la fréquentation est faible le matin, mais très appréciable le soir, une dizaine d'enfants étant présents régulièrement. Le tarif a été fixé à 1,70 euros de l'heure, ou 3,60 euros pour les 3 heures quotidiennes. Un cahier des présences a été mis en place. Pour le transport scolaire, une délibération s'avère nécessaire: monsieur le Maire, Jean Louis Chabaud, faisant part de son souhait de voir, que la part du coût du transport non prise en charge par le Conseil Général, soit à nouveau prise en charge par la commune, le transport scolaire étant avant tout un vrai service public. Et enfin, le conseil a eu à se prononcer sur la validation du contrat d'aide maternelle à l'école Victor Hugo. Là également une délibération étant requise pour procéder au remplacement d'Arlette Costa, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Après audition des candidates ayant postulé, il a été proposé un contrat à Cécile Blanquet.

Tout ces sujets ont été votés et adoptés à l'unanimité.

En questions diverses, l'essentiel des discussions a porté sur l'avant projet d'Assainissement du Hameau de Gévaudan, pour lequel 2 types de stations ont été proposés. Le projet est mis à l'étude pour rechercher des financements et établir les demandes de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.